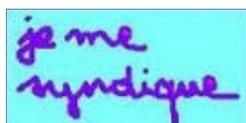




***Cliquez ici pour adhérer en ligne pour 2020/2021***

**Téléchargez le bulletin d'adhésion**



## **2020-2021 - Lettre du SNUipp-FSU n°85**

**Sommaire:** Syndicalisation, Grenelle, Maternelle, Personnels vulnérables, Temps partiel, Dossier Mouvement, Aesh, Hors classe, Prolongation d'activité



**69 contractuels sont prolongés jusqu'au 6 juillet !**



**Une nouvelle application, appelée Colibri, remplacera l'antique IProf.**

Il y aura des changements de fond : le DGRH du ministère a promis que dorénavant les applications administratives sauront dire "bonjour"...



## Grenelle : où est la revalorisation historique ?

Alors qu'il a salué leur engagement pendant la crise, le Ministre n'a annoncé aucune revalorisation globale pour tous les personnels. Il laisse volontairement planer le doute sur d'autres revalorisations conditionnées à de nouvelles missions à définir.

D'autres annonces présagent quant à elles de "transformations profondes et inquiétantes du système éducatif".

La FSU rappelle donc "sa demande d'une revalorisation qui concerne l'ensemble des personnels, titulaires et contractuels".

Elle continue en outre d'exiger "une autre politique d'Education avec un véritable plan d'urgence pour l'Ecole et la rentrée 2021".

[Lire la suite](#)

## Grenelle : entre renoncement et vision managériale

Les conclusions du Grenelle de l'Éducation rendues publiques par le ministre près de quatre mois après leur clôture montrent à nouveau que l'organisation de ce symposium n'avait comme seul intérêt que sa médiatisation en guise d'autosatisfaction ministérielle.

### **L'analyse et le décryptage du SNUipp-FSU.**

Les conclusions de ce "grenelle" actent l'enterrement définitif d'une loi de programmation pluriannuelle de revalorisation des enseignant·es et des AESH.

**Loin d'être "historique", cette revalorisation restera anecdotique pour la majorité d'entre elles.**

**Une partie des annonces chiffrées concernent des mesures déjà actées par ailleurs.**

[Décryptage des mesures ici](#)

---



## Programmes maternelle, on garde le cap !

La note du CSP de décembre dernier sur les aménagements de programme maternelle aurait pu faire craindre le pire concernant les missions et spécificités de la maternelle.

**Mais le rapport de force, créé par le SNUipp-FSU et ses partenaires syndicaux et éducatifs, a pesé sur les échanges qui se sont tenus rue de Grenelle.**

**Au final, un texte qui permet aux PE de conserver leurs pratiques.**

[Lire la suite](#)

---



## Personnels vulnérables : aucun changement à compter du 1<sup>er</sup> juin !

### Textes de référence :

- [circulaire du 26 mai 2021 du ministère de la transformation de la fonction publique](#)
- [circulaire de la DGAFP du 10 novembre 2020](#)

La circulaire DGAFP du 26 mai 2021 qui porte sur le télétravail introduit un paragraphe sur les "personnels vulnérables".

Celui-ci indique : *" À l'issue des concertations menées avec les organisations syndicales représentatives de la fonction publique il est décidé, **sans préjudice du régime spécifique applicable aux agents vulnérables fixé par la circulaire du 10 novembre 2020** de la directrice générale de l'administration de de la fonction publique, de séquencer, progressivement, le retour sur le lieu de travail avec un régime transitoire dérogatoire selon le calendrier suivant et sous réserve de l'évolution de la situation sanitaire: ..."*

Les personnels vulnérables sont donc toujours régis par la circulaire du 10 novembre 2020.

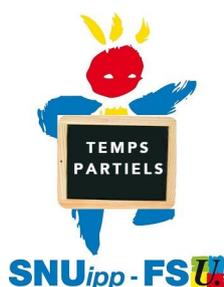
Pour rappel, celle-ci indique: "Si le recours au télétravail est impossible, il appartient à l'employeur de déterminer les aménagements de poste nécessaires à la reprise du travail en présentiel par l'agent concerné, dans le respect des mesures de protection telles que préconisées par le Haut Conseil de santé publique :

a) L'isolement du poste de travail (bureau individuel ou permettant le respect de la distanciation physique) ou, à défaut, son aménagement, pour limiter au maximum le risque d'exposition (horaires, mise en place de protections) ; “

Par ce codicille, le retour sur le poste de travail des enseignants, en particulier celles et ceux devant élèves, n'est pas possible et leur maintien en ASA incontournable.

**En cohérence avec la circulaire du 26 mai 2021, la FAQ de la DGAFP et celle du Ministère de l'éducation nationale restent inchangées sur cette question.**

**Par ailleurs, cette circulaire indique qu'à compter du 9 juin, les réunions en présentiel de plus de 6 personnes sont possibles mais sous la condition du respect d'un espace de 4m<sup>2</sup> par personne et du respect des gestes barrières.**



## **Temps Partiels: 2ème "vague" de convocations chez les IEN**

### **Cela concerne:**

**les collègues qui ont sollicité un Temps partiel sur autorisation (1ère demande ou renouvellement)**

**ET** qui ont participé au mouvement et obtenu une affectation ou une nouvelle affectation.

Ces collègues vont donc être convoqués chez les IEN sous peu dans le cadre des entretiens "temps partiels". Puis décision du DASEN.

Si refus, là encore le SNUipp fournira aux collègues un modèle de recours type pour saisir la Capd prévue le 1 juillet.

**N'hésitez pas si question !**

### **Pour info aussi:**

Pour les TP de droit, ils ont été saisis sur Iprof (si les collègues n'ont pas fait le mouvement) ou vont l'être sous peu (pour celles et ceux qui ont fait le mouvement).

### **Pour les 1ères demandes de TP sur autorisation :**

- si vous n'avez pas fait le mouvement, vous avez déjà été convoqué-e chez l'IEN pour entretien puis décision du DASEN.

- **Si Accord** , le TP est saisi sur IPROF.

- **Si REFUS:** Certains d'entre vous ont fait des recours en CAPD suite au refus du DASEN avec **CAPD prévue le 7 juin** où les élu-es du SNUipp-FSU essaieront de faire le maximum pour faire modifier la donne.



## **MOUVEMENT 2021**

Le SNUipp-FSU est fortement sollicité pour des questions de tous ordres. Nous nous efforçons de répondre de manière détaillée à chacune et chacun.

**Nous remercions les centaines de collègues qui nous ont communiqué leur affectation.**

**Le SNUipp-FSU a ainsi pu alerter l'administration sur certaines situations.**

**A noter que la notion de cascades est désormais bannie du vocabulaire de la Dsden. Ainsi une erreur décelée n'entraîne plus une vérification totale des conséquences et donc des réaffectations possibles.**

Depuis la Loi Fonction Publique qui a notamment entériné la suppression des groupes de travail et CAPD relatives au mouvement, le SNUipp-FSU ne se résigne pas, au contraire !

Comme nous l'avons fait encore à l'occasion de la vérification des accusés de réception, nous continuons à oeuvrer pour contraindre au maximum de transparence sur les décisions prises et fait tout pour défendre un traitement équitable des collègues pour l'emporter sur l'isolement des collègues et l'individualisation des carrières.



### **° QUELS RECOURS POSSIBLES ?**

Le collègue qui contesterait une mutation ou une non mutation pourra faire un recours gracieux auprès de l'IA ET en parallèle, s'il souhaite être assisté, mandater le SNUipp-FSU pour intervention auprès de l'IA.

Ces recours seront alors traités en « bilatérale » entre l'administration et le SNUipp-FSU mandaté.

**Le SNUipp-FSU pourra donc intervenir sur toutes les situations sur lesquelles il aura été saisi individuellement.**

Le SNUipp-FSU fournit aux collègues un modèle type de mandat et de recours.

La bilatérale Dsden / SNUipp-FSU pour l'étude des recours est prévue le 16 JUIN

TOUT EST : [ici](#)

N'hésitez pas bien sûr à nous contacter pour toute question !



**2ème Mouvement des directeurs-trices à TD et intérim de direction 2021 - avant le 9 juin**

**LISTE DES DIRECTIONS VACANTES - RENTREE SCOLAIRE 2021  
Fiche de candidature à retourner par mail AVANT LE 9 JUIN**

**A rajouter dans la liste des INTERIM possibles:**

- Antibes Moulins maternelle (5 classes)
- Beausoleil Tenao primaire (6 classes)
- Cannes Pagnol Maternelle (5 classes)
- Utelle Cinq Villages (4 classes)

**Tout est : <https://06.snuipp.fr/spip.php?article9390>**



° **MOUVEMENT PROVISOIRE : pour celles et ceux sans affectation.**  
**Démarches à faire avant le 21 juin - COPIE au SNUipp-FSU**

FICHE d'extension + courrier à renvoyer par VOIE POSTALE uniquement  
affectations connues le 30 JUIN

Tout est : [ici](#)



## **MOUVEMENT TRS**

Mini Mouvement des collègues TRS à TD : qui concerne les collègues déjà TRS ou maintenus TRS + les nommés TRS à TD à la suite des résultats de la 1ère phase du mouvement.

- ▶ **Publication des postes Trs : vers début-mi Juin**
- ▶ **Voeux manuels du 8 au 15 juin 2021**
- ▶ **Affectations Trs : vers la MI JUIN**



**NOUVEAUX APPELS A CANDIDATURE (dont 2 DIRECTIONS) -**  
**Candidatures AVANT le 9 JUIN**

Candidatures à : [ia06-dipe2@ac-nice.fr](mailto:ia06-dipe2@ac-nice.fr) + IEN avant le mercredi 9 juin 2021

## Postes à profil

- Poste de coordonnateur du centre dédié à l'enseignement des sciences, fondé sur l'investigation (EFSI) de Nice
- Poste de correspondant de scolarité à la MDPH
- Poste de conseiller pédagogique dans la circonscription de l'ASH
- Direction REP à l'école maternelle Pagnol à Vallauris

## Poste à exigences particulières

- Direction Mougins 3 Collines

**COPIE au SNUipp-FSU**

**Tout est : [ici](#)**

**- Poste d'enseignant détaché auprès de la Fédération nationale OCCE, mis à disposition de l'OCCE 06 – rentrée 2021**

**AVANT le 5 JUIN**



**Recrutement des tuteurs enseignants spécialisés de l'ASH, dans le cadre du CAPPEI pour l'année 2021-2022**

**Information**

**Fiche candidature**

**Fiche repère**

---

---

Appel à candidatures



## Appel à candidature poste de professeur des écoles maître formateur à titre provisoire - AVANT le 9 JUIN

► Fiche de candidature accompagnée d'une lettre de motivation et d'un curriculum vitae par voie hiérarchique (via l'IEN) à monsieur l'inspecteur d'académie et, simultanément à la division du personnel (DSDEN 06 Dipe 2 - à l'adresse suivante : [ia06-dipe2@ac-nice.fr](mailto:ia06-dipe2@ac-nice.fr))

avant le mercredi 9 juin 2021 à midi.

Tout est : [ici](#)



## Les AESH en grève le 3 juin !

Une large intersyndicale, dont la FSU, appelle les AESH à se mettre en grève le 3 juin 2021 pour une augmentation des salaires, l'abandon des PIAL, la création d'un véritable statut de la Fonction public et des recrutements massifs.

[Lire l'appel unitaire](#)

## RASSEMBLEMENT DEVANT LE RECTORAT DE NICE **Jeudi 3 JUIN - à 12 H**

Venez débattre avec le SNUipp-FSU et le SNES-FSU, **LUNDI 31 MAI de 14h à 16h !**

Retrouvez toutes les infos : <https://fsu06.fsu.fr/lundi-31-mai-reunion-dinformation-syndicale-speciale-aesh/>

### INFORMATION PRATIQUES :

- Pour informer de votre absence :

Envoyez à votre supérieur hiérarchique la demande : [modèle de courrier](#)

N'oubliez pas de prévenir de votre absence l'établissement dans lequel vous intervenez.

- Pour vous inscrire et recevoir le lien de connexion, envoyez un mail à : [snu06@snuipp.fr](mailto:snu06@snuipp.fr)

Participer à une réunion d'information syndicale **est un droit**.

Les AESH ont droit à 3 demi-journées d'information syndicale par année scolaire. Ces demi-journées se tiennent sur le temps de travail.

Il s'agit d'une autorisation d'absence de droit, **la journée est donc payée et on ne doit pas vous demander de rattraper les heures**.



## Les avancées obtenues par le SNUipp-FSU

**Le nombre de promotions est en progression constante depuis 2012.**

Suite aux accords PPCR en 2017, le taux de promotion 2018 a bondi à 13,2 % soit 13 054 promus. Contrairement à ce que certains syndicats annonçaient, le nombre de promotions à la HC a bien augmenté . Le taux de promotion de la campagne 2019 à 15,1% a garanti la promotion de plus de 15 000 PE. **En 2020, à 17% comme dans le 2nd degré.**

### Pour rappel, suite aux interventions du SNUipp-FSU :

- ▶ une augmentation du flux d'intégration.
- ▶ une prise en compte de l'AGS totale (instits + PE) pour le 1er discriminant, obtenue par le SNUipp-FSU : cela a eu pour effet d'augmenter de manière significative le nombre de collègues promus ayant fait une partie de leur carrière comme instituteurs. Environ 40% en 2018 ; environ 60% en 2019. Voilà une mesure de justice et un acquis syndical majeur !
- ▶ Cela met fin à une injustice flagrante qui pénalisait les ex-instits dont une partie de la carrière n'était pas prise en compte dans le barème.
- ▶ Un long cheminement revendicatif : il aura fallu plusieurs courriers au Dasen, des interventions en audience et en CAPD pour qu'enfin l'administration se range à nos arguments en faveur d'un traitement plus équitable des candidatures.

**Cet acquis, qui profite à tous , est à mettre au crédit de la représentativité du SNUipp-FSU et de sa pugnacité jamais démentie dans la défense des collègues.**

**Notre dossier 2021**

---



## **PROLONGER SON ACTIVITÉ APRÈS LA LIMITE D'ÂGE : ATTENTION !**

Pour les ex-instituts devenus PE (avec au moins 15 ans de service d'instituteurs, conserver "le bénéfice de la limite d'âge" (60 à 62 ans selon la date de naissance) des actifs pour le calcul de leur pension est important.

En cas de carrière incomplète et donc de possible décote, cela permet de bénéficier de l'âge d'annulation de la décote des actifs et non de celui des sédentaires, ce qui est plus avantageux.

Il faut formuler sa demande auprès de l'IA au moins 6 mois avant d'atteindre la limite d'âge.

**Lire la suite et modèle de lettre**

---



**SNUipp-FSU Alpes Maritimes**

**SNUipp-Fsu 06 : <http://06.snuipp.fr>**

**Mail : [snu06@snuipp.fr](mailto:snu06@snuipp.fr)**

**Adresse : 34 avenue du docteur Ménard  
06 000 Nice**

**Tél : 04 92 00 02 00**

**SNUipp National : <http://www.snuipp.fr>**

Pour ne plus recevoir de mails de cette liste, cliquez sur le lien ci-dessous et saisissez votre adresse e-mail : [http://list.snuipp.fr/cgi-bin/mailman/listinfo/snu06\\_infos](http://list.snuipp.fr/cgi-bin/mailman/listinfo/snu06_infos)

